



## **« TASK FORCE » DU MINISTRE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT, DE LA REFORME FONCIERE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EROSION CÔTIERE (MUHRFLEC)**

### **Termes de Référence de l'Expert en Développement des Villes et amélioration des bidonvilles**

#### **I- CONTEXTE**

Le secteur de l'habitat et de l'urbanisme souffre de l'absence d'une politique nationale clairement définie et mise en œuvre en vue d'atteindre les objectifs d'un logement décent à moindre coût au plus grand nombre, d'équipements et d'infrastructures adéquats et suffisants. La situation demeure préoccupante en partie à cause : i) de la disparité entre les objectifs poursuivis par l'Etat et les moyens qu'il se propose d'y consacrer ; ii) de la faiblesse des investissements qui sont consacrés tant par le Gouvernement que par l'aide des partenaires au développement ; et iii) d'un management défaillant du développement urbain.

L'Etat béninois a cependant engagé des actions stratégiques ayant pour fondements les différents instruments nationaux et multilatéraux de planification stratégique (« Bénin 2025, Alafia » ; OSD du Bénin 2006-2011 ; DSCRP 2007-2009 ; PAP 2007-2009 ; Plan Stratégique 2009-2013 du MUHRFLEC ; UNDAF 2009-2013 et les OMD). Ces instruments ont tous mis en exergue la nécessité et l'importance du renforcement des capacités afin de rendre les acteurs du secteur plus efficaces et plus performants pour soutenir : i) la promotion et le développement des établissements humains ; ii) le développement local harmonieux des centres urbains ; iii) l'amélioration de l'accès des populations aux services urbains de base et de qualité ; et iv) l'amélioration du cadre de vie des populations pour un développement durable.

A travers les Perspectives ALAFIA Bénin 2025, il a été clairement retenu : « la Promotion d'un aménagement du territoire qui assure un développement régional et la gestion rationnelle de l'environnement à travers : l'amélioration de la gestion foncière, la maîtrise de l'urbanisation et de la gestion des villes et la contribution à l'amélioration des conditions de la population et à la croissance pour la réduction de la pauvreté».

En mai 2009, le MUHRFLEC a signé avec le Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au Bénin et Coordinateur Résident du Système des Nations Unies un Mémoire d'Accord visant à renforcer la coopération entre le PNUD et le MUHRFLEC et à accompagner le MUHRFLEC dans ses réformes pour une mise en œuvre efficace de ses stratégies sectorielles, à travers la mobilisation de ressources humaines, matérielles et financières et l'appui à la réalisation de ses Projets et Programmes dans la perspective de la mise en œuvre des OSD et du DSCRP . Cette coopération doit aussi établir un

cadre de coopération et permettre de renforcer l'appui au MUHRFLEC pour la formulation de politiques et la mise en œuvre de programmes/ projets dans le domaine du développement urbain et du logement.

En outre, dans ce Mémorandum d'Accord les Parties ont convenu de coopérer notamment dans les domaines d'activités suivants :

- la mise en œuvre du Document du Programme-Pays dénommé *Habitat Country Programme Document* (HCPD) élaboré en 2008 avec la contribution du PNUD ;
- l'élaboration, la mobilisation des ressources et la mise en œuvre d'un Projet intégré de développement de mécanismes novateurs avec pour objectifs entre autres l'amélioration de l'habitat et des infrastructures urbaines de base et des activités de développement et de renforcement des capacités du secteur;
- la mise en œuvre effective du Programme Pilote du Gouvernement d'amélioration de l'habitat rural et des conditions de vie des populations les plus pauvres et de valorisation de l'habitat traditionnel au Bénin ;
- la mise en œuvre du Projet « Villages du Millénaire » ; le PNUD en qualité de partenaire de réalisation et le Ministère demeurant l'agence d'exécution ;
- la mise en place d'une assistance préparatoire ou d'un plan d'initiation dans le cadre du projet d'amélioration de l'habitat et des infrastructures urbaines de base ;

Dans le cadre de l'opérationnalisation des différents sujets de coopération retenus, le PNUD accepte de recruter et de mettre à la disposition du MUHRFLEC un groupe de quatre (4) experts nationaux devant constituer une « task force » capable d'apporter au MUHRFLEC l'appui technique nécessaire dans l'atteinte des différents objectifs fixés. Il s'agit d'experts spécialisés dans les domaines suivants :

- Développement des villes et amélioration des bidonvilles ;
- Habitat rural et amélioration de l'habitat traditionnel ;
- Droit foncier et droit de l'urbanisme et de la construction ;
- Développement et renforcement des capacités en matière d'habitat et d'urbanisme.

Les présents termes de référence sont relatifs au poste d'Expert en Développement des villes et amélioration des bidonvilles.

## **II – TACHES DE L'EXPERT**

Sous la supervision du Directeur de Cabinet et en collaboration avec les équipes techniques des projets retenus dans le Mémorandum d'Accord du 15 Mai 2009 et les consultants temporaires, l'Expert en Développement des Villes et amélioration des bidonvilles aura principalement à intervenir dans les domaines ci-après, en sus de toute autre tâche qui pourrait lui être confiée :

- travaux d'élaboration des Stratégies de Développement des Villes (SDV);
- travaux d'élaboration d'une Stratégie Nationale d'Amélioration et de Prévention des Bidonvilles ;
- travaux d'élaboration du document de Projet d'Amélioration de l'Habitat et des Services Urbains de Base ;
- définition et mise en place d'un mécanisme d'appui aux aménageurs fonciers ;

- définition et mise en place d'un mécanisme de financement du logement en milieu urbain ;
- définition et mise au point d'outils de planification et de gestion urbaines ;
- appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale du Logement.

### **III - METHODOLOGIE D'INTERVENTION DE L'EXPERT**

L'Expert aura à exécuter dans son domaine de compétence, des actions : (i) d'identification des besoins ; (ii) d'élaboration éventuelle de textes de référence ; (iii) de définition de processus et confection d'outils ; (iv) d'accompagnement dans la mise en œuvre ; (v) de formation ; (vi) de suivi et évaluation ; (vii) et de documentation sur les résultats acquis.

### **IV . PROFIL DE L'EXPERT**

#### **Expériences et compétences requises**

- Au moins dix ans dans le développement de politiques et de programmes de planification / gestion urbaine ;
- Bonne connaissance des enjeux du développement urbain et du problème de la pauvreté urbaine au Bénin ;
- Expertise confirmée dans les politiques et programmes de réhabilitation et restructuration urbaine ;
- Bonne connaissance des acteurs institutionnels (nationaux et collectivités locales) et des organismes de coopération internationale bilatérale et multilatérale ;
- Connaissance des procédures d'identification, de formulation, d'approbation, d'exécution et d'évaluation et de gestion de programmes et projets de coopération technique ;
- Capacité à comprendre les approches politiques et les plans stratégiques pour la mise en œuvre des programmes d'établissements humains, et la flexibilité de leur exécution en milieu rural;
- Capacité prouvée de coordination, de gestion participative et de suivi des projets ;
- Expérience avérée en matière d'analyse des organisations et d'impulsion de mutations qualitatives.
- Habilité à travailler de façon indépendante avec un haut degré de responsabilité et sous une haute et fréquente pression ;
- Capacité à négocier avec des partenaires divers (administration, société civile, entreprises, experts, bailleurs de fonds) ;
- Capacité de gestion, de coordination et de supervision d'équipes multidisciplinaires ;
- Esprit d'initiative et autonomie d'action ;
- Capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction de rapports ;
- Maîtrise de l'outil informatique ;
- Maîtrise parfaite du français ; bonne connaissance de l'anglais serait un atout.

#### **Qualifications requises**

- Diplôme universitaire de troisième cycle en architecture, ingénieur génie civil, planification urbaine ou tout autre domaine des sciences urbaines (économie, géographie, planification municipale, eau et assainissement, ingénieur municipal, environnement, administration publique et administration des affaires).

## **V – DUREE ET LIEU D’AFFECTATION**

Le contrat de l’Expert en Développement des Villes et amélioration des bidonvilles est d’un an renouvelable avec une rémunération selon les grilles salariales du PNUD. Le lieu d’affectation est le MUHRFLEC à Cotonou, avec des possibilités de déplacements à l’intérieur du pays.

## **VI- SOUMISSION DE CANDIDATURES**

Les candidatures, incluant une lettre de motivation, un CV complet (précisant trois (3) personnes de référence), un formulaire P11 dûment rempli et les copies des diplômes et attestations doivent être adressées sous pli fermé portant la mention « Candidature pour le recrutement d’un Expert en Développement des Villes et amélioration des bidonvilles pour le MUHRFLEC » au plus tard le **Lundi 20 Juillet 2009 à 12h00** à l’adresse suivante :

Mme Le Représentant Résident du PNUD,  
PNUD, Zone Résidentielle, Lot N° 111  
BP 506- Cotonou, République du Bénin  
Tél. : (+229) 21.31.30.45 / 21.31.30.46 Fax. : (+229) 21.31.57.86

*Le PNUD se réserve le droit de ne pas donner suite à cet avis de recrutement sans préjudice.*